



R a p p o r t a n n u e l 2 0 1 6

1. Divers

1.1 Rôle de la commission

Paradoxalement, la *commission spécialisée CSM* n'a pas été associée au traitement de diverses questions politiques ni aux discussions portant sur la formation gymnasiale. Compte tenu de cette situation, le président a cherché à établir le dialogue avec les deux mandants concernés, le DEFR et la CDIP. La commission a reçu l'assurance qu'en tant que garante de l'accès aux universités sans examen d'entrée, elle joue un rôle important dans ce domaine et que, par conséquent, elle participera notamment aux discussions sur les critères de réussite de la maturité gymnasiale.

1.2 Le secrétariat de la CSM reste au SEFRI

Le secrétariat de la CSM, qui était encore rattaché à l'unité *Formation gymnasiale (GYM)* du SEFRI au début de l'année, relève depuis le 1^{er} février 2016 de l'unité *Examens suisses de maturité (SMP)*, dénommée ainsi à la suite d'une nouvelle réorganisation. Une unité *Maturité et projets (MP)* a en outre été créée pour s'occuper des tâches de durabilité limitée (p. ex. les projets) incombant au domaine d'activité des maturités (dans un premier temps, il avait même été question d'externaliser les examens suisses de maturité, donc également le secrétariat de la CSM, dans une organisation de droit public). Lors des entretiens menés avec les mandants de la commission, le président s'est clairement prononcé *contre une externalisation*. Début septembre, le chef du DEFR a finalement décidé de ne pas procéder à cette externalisation et la commission en a pris acte avec satisfaction.

Le secrétariat de la CSM et l'organisation des examens ressortissent donc toujours à l'unité *SMP*, désormais dirigée par *Dominik Noser*. *Sandra Manseri* assumant d'autres tâches au sein de l'unité *MP*, *Claudia Sidler* est dorénavant l'interlocutrice responsable des tâches administratives de la commission.

1.3 Assemblée annuelle à Lugano, les 11 et 12 novembre 2016

Le choix du canton hôte a permis de rendre hommage aux deux représentants de la Suisse italienne, *Giampaolo Cereghetti* et *Daniele Sartori*, qui ont quitté la commission à la fin de l'année ; chacun d'eux a été membre de la commission durant douze ans.

Au nom du conseiller d'Etat *Manuele Bertoli*, Monsieur *Emanuele Berger* a souhaité la bienvenue sous le soleil du Tessin à toutes les personnes présentes, évoquant en outre des projets de réforme de la politique de formation de son canton.

L'assemblée annuelle a repris le thème qui avait été traité l'année dernière, lorsque le professeur *Franz Eberle* avait présenté son étude sur les compétences disciplinaires de base requises pour les études universitaires. Cette année, Messieurs *Martin Leuenberger* (CDIP), *Martin Baumgartner* (CPS) et *Norbert Hungerbühler* ont présenté les autres «sous-projets de la CDIP relatifs à la maturité gymnasiale»¹ ainsi que leurs résultats. La commission s'est par ailleurs penchée sur les possibilités dont dispose l'unité *SMP* pour mettre en œuvre les recommandations de la nouvelle annexe au plan d'études cadre de la CDIP. La nécessité que cette unité vérifie aussi si les candidats disposent des compétences de base requises n'a pas été contestée, tant sur le plan matériel que juridique. Il est possible qu'un groupe de travail de la CSM étudie prochainement cette thématique de manière approfondie.

1.4 Visites d'écoles

Durant l'année sous revue, trois délégations ont été constituées et deux écoles visitées dans le cadre de la procédure de reconnaissance :

- dans le canton de Genève, une délégation a visité l'*Institut Florimont* ;
- dans le canton de Bâle-Ville, une visite a été effectuée à la *SIS Basel*.

¹ Sous-projet 2: examens communs; sous-projet 3: gymnase – université.

Comme ces visites n'ont eu lieu qu'au mois de novembre, la commission n'a pas encore pu prendre connaissance des rapports correspondants. Quant à la troisième visite prévue, elle a été suspendue afin de permettre au canton concerné de reformuler sa demande.

2. Rapport d'activités

2.1 Affaires courantes

Différents thèmes figurent régulièrement à l'ordre du jour et sont dès lors considérés comme les «affaires courantes» de la CSM. En font partie notamment la définition des thèmes (p. ex. pour l'assemblée annuelle et les visites d'écoles), les élections (composition du bureau) et, surtout, les questions relatives à l'organisation des examens suisses de maturité. La commission a pris connaissance des statistiques d'examen et des rapports de session et elle a traité 35 demandes de dérogation² fondées sur l'art. 27 de l'ordonnance sur l'examen suisse de maturité (contre 18 l'exercice précédent). La plupart de ces demandes concernaient des mesures de compensation des inégalités dues à un handicap.

2.2 Questions de reconnaissance

La reconnaissance des certificats de maturité de l'*École Moser de Genève* constitue une nouveauté dans la politique de formation de la Suisse romande : pour la première fois, une école privée a obtenu une reconnaissance nationale.

Différents dossiers en retard (remontant déjà à l'année précédente) ont donné lieu à des plaintes en 2016. Ainsi, après avoir été déposée et enregistrée au SEFRI, la demande du *canton de BL* a été mal aiguillée et s'est perdue. Seule une demande de l'école concernée a permis de reprendre le traitement de ce dossier. Les *cantons de BE et du VS* ont par ailleurs fait savoir à la commission qu'en raison du temps pris pour traiter leur dossier, il s'est parfois avéré difficile de réaliser les conditions posées dans le délai imparti. Faisant preuve de souplesse, la commission leur a accordé une prolongation de délai afin qu'il n'en résulte aucun préjudice pour les personnes concernées.

Au secrétariat, les travaux d'organisation des sessions d'examen ont toujours la priorité. C'est pourquoi il faut parfois repousser le traitement des demandes. À noter que depuis la fusion de 2013, les ressources humaines du secrétariat ont été réduites d'environ un cinquième (1,5 poste). Cette diminution progressive et insidieuse des ressources a donc aussi des conséquences négatives sur la clientèle, puisque les délais de traitement des dossiers sont plus longs.

Neuf demandes de reconnaissance déposées ont été traitées (comme l'exercice précédent), dont cinq demandes concernant la reconnaissance de la maturité bilingue selon de *nouveaux critères*. Avec treize demandes reçues, le nombre de cas à traiter a encore augmenté.

Au final, la CSM a proposé à la CDIP et au DFER de reconnaître les filières suivantes :

Canton	Établissements concernés	Objet de la demande
GE	École Moser Genève	reconnaissance des certificats de maturité
BE	Écoles suisses à l'étranger : Colegio Helvetia de Bogotá (Colombie), École suisse de Barcelone (Espagne)	maturité bilingue D/Esp
UR	Kantonale Mittelschule Uri	maturité bilingue D/E
LU	KS Alpenquai	maturité bilingue D/E
NE	divers établissements	maturité bilingue, <i>nouveaux critères</i>
BL	Gymnasium Münchenstein	maturité bilingue D/E, D/F
BE	Gymnasium Interlaken	renonciation à la reconnaissance de la maturité bilingue <i>ou</i> prolongation du délai imparti pour remplir la condition
VD	Gymnase de Provence	reconnaissance de durée illimitée

La CSM peut, de son propre chef, approuver la mise en œuvre d'un **examen complémentaire passerelle interne à un établissement** : la requête correspondante du canton du VS pour le *Gymnasium Spiritus Sanctus à Brigue* et le *Lycée-Collège de l'Abbaye de St-Maurice* a été

² Le secrétariat a en outre réglé 21 cas ordinaires.

approuvée ; ainsi, 17 gymnases reconnus³ proposent désormais un cours préparatoire d'une année et font ensuite passer l'examen eux-mêmes.

2.3 Questions de fond

La commission a traité deux questions de fond au cours de l'exercice sous revue (comme l'année dernière), attribuant dans ce contexte deux mandats d'études :

- ⇒ Le professeur *Jürg Schmid*, ancien membre de la CSM, a été chargé de procéder à une étude comparative sur le degré de difficulté des examens de mathématiques dans l'examen de maturité gymnasiale (SMP) et l'examen passerelle. Les résultats de cette étude sont attendus pour 2017.
- ⇒ Le professeur *Franz Eberle* a effectué des recherches préliminaires pour une étude sur la réussite universitaire des titulaires d'un certificat passerelle. Le plénum adoptera probablement le mandat correspondant l'année prochaine.

En Suisse romande, il a été observé à plusieurs reprises qu'en passant l'examen suisse de maturité, les élèves des gymnases publics peuvent *acquérir prématurément l'aptitude requise pour entreprendre des études supérieures*. Le bureau de la CSM s'est d'ailleurs penché sur cette question. Vu que la réforme actuelle de la maturité prévoit une telle possibilité, elle ne saurait être considérée comme un «abus». Il est juste que les élèves particulièrement doués puissent accéder à l'université plus rapidement que les autres. S'il devait néanmoins apparaître que l'une des deux voies menant à la maturité est plus «facile» que l'autre, il faudrait réviser ses exigences de qualité.

2.4 Questions spéciales et demandes

Alors que durant l'exercice précédent, la CMS a traité encore *deux questions spéciales*, elle n'en a examinée aucune cette année. Elle n'a pas reçu non plus de demande d'autorisation d'une expérience pilote.

2.5 Révision de la réglementation nationale sur la reconnaissance des maturités gymnasiales

Suite à la révision de l'ordonnance du 2 février 2011 relative à l'examen complémentaire «passerelle» (RS 413.14), la CSM a procédé aux adaptations formelles nécessaires dans les directives correspondantes. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2017, les titulaires d'une maturité spécialisée reconnue à l'échelle nationale pourront accéder à l'examen complémentaire passerelle.

2.6 Examens suisses de maturité : séance des présidents de session

Réunis le 12 novembre 2016, les présidents de session ont tiré un premier bilan de la mise en œuvre des compétences de base lors des examens suisses de maturité. Ils ont en outre débattu du droit des écoles privées de consulter les corrigés, défini le rôle du président de session par rapport à celui du directeur d'examen et analysé les expériences et les problèmes liés au contrôle du plagiat dans les travaux de maturité. Enfin, ils ont décidé de ne pas introduire de nouveaux moyens auxiliaires (recueil de formules, calculatrice).

3. Statistiques

3.1 CSM

Réuni à trois reprises, le bureau de la commission a traité un total de 25 affaires (exercice précédent : 17) et échangé des informations sur onze affaires (exercice précédent : 21)⁴.

En plénum, la commission s'est réunie à deux reprises pour traiter 17 affaires (exercice précédent : huit) et échanger des informations sur dix affaires (exercice précédent : onze). Deux séances plénières ont été annulées faute d'affaires à traiter et deux points (incontestés) ont été soumis aux membres par voie de correspondance.

Les indemnités de séances et les frais de déplacement ont généré un coût total d'environ 14 700 francs. Comme l'année dernière, les groupes de travail n'ont occasionné aucune dépense durant l'exercice sous revue.

³ Une liste de ces établissements est publiée sur le site internet du SEFRI.

⁴ Certaines affaires ont été traitées à plusieurs reprises.

3.2 ESM

Sur l'ensemble des trois régions linguistiques, 2090 candidats ont passé l'examen suisse de maturité dans le cadre de six sessions d'examen au total. Cela représente une légère augmentation d'environ 2 % par rapport à l'année précédente.

Environ 60 % des candidats provenaient de la Suisse romande, 30 % de la Suisse alémanique et 10 % de la Suisse italienne. Comme d'habitude, la statistique annuelle des ESM a été présentée et commentée lors de la dernière séance plénière de l'année.

562 certificats de maturité et 234 certificats attestant de la réussite de l'examen complémentaire passerelle ont été délivrés (exercice précédent : 536 et 200, respectivement).

Les indemnités aux examinateurs, experts et surveillants aux examens ont donné lieu au versement de plus de 950 honoraires. L'organisation des examens a à nouveau engendré des coûts externes d'environ 1,50 million de francs, qui sont presque entièrement couverts par les taxes perçues.

4. Personnel

Stefan Zumbrunn et *Lucius Hartmann* ont remplacé *Marc König* et *David Wintgens*, qui avaient quitté la commission en 2015.

À la fin de la période administrative 2013-2016, le président et les deux représentants de la Suisse italienne, *Giampaolo Cereghetti* et *Daniele Sartori*, se sont retirés de la commission. *Johannes Eichrodt* et *Elke Hentschel* ne feront plus non plus partie de la commission au cours de la période 2017-2020. Ayant atteint l'âge de la retraite et pour pouvoir relever de nouveaux défis, *Walter Suter* a décidé de ne pas renouveler son mandat de président de la CSM.

5. Bilan et perspectives

Comme l'année dernière, la Commission suisse de maturité n'a pas été beaucoup sollicitée en 2016. Actuellement, les mandants manifestent une certaine réserve lorsqu'il s'agit de l'impliquer dans le discours politique et de l'informer des débats en cours. Les enquêtes qui ont été lancées lui ont permis d'acquérir de nouvelles connaissances, qui auront déjà un impact sur les discussions préalables aux travaux de réformes à venir.

Garante d'une formation gymnasiale de qualité et gardienne de la maturité gymnasiale donnant un accès général aux études universitaires, la CSM joue néanmoins un rôle majeur à l'interface entre le gymnase et l'université. Le président sortant est persuadé qu'avec l'élection de son successeur, *Hans Ambühl*, la commission aura un profil encore plus marqué et que, en tant que groupe d'experts composé de représentants des hautes écoles universitaires, des recteurs de gymnase, des professeurs de l'enseignement secondaire, des écoles privées et des administrations cantonales, elle pourra se positionner clairement dans le débat politique en dépit d'une pression sociale et économique toujours plus forte.

Commission suisse de maturité CSM



Walter Suter
Président

31.12.2016